2014-04-02
2014-1053

GROUPE	28	INSECTICIDE

Insecticide EXIREL[mc] DUPONT[mc]

SUSPENSION

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LES FRUITS À PÉPINS, LES FRUITS À NOYAU, LE GROUPE DES NOIX, LES LÉGUMES-TUBERCULES ET LÉGUMES-CORMES, LES LÉGUMES–BULBES, LES LÉGUMES–FEUILLES, LES CUCURBITACÉES, LES LÉGUMES DU GENRE BRASSICA, LES LÉGUMES–FRUITS ET LES PETITS FRUITS

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : Cyantraniliprole 100 g/L

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0193 % à titre d'agent de conservation
-OU-
Contient du 5-Chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one à raison de 0,00085 %, 2-Methyl-2H-isothiazol-3-one à raison de 0.00028 % et Bronopol 0,0088 % à titre d'agent de conservation

Avertissement, contient l'allergène soja

N^{o} D'HOMOLOGATION 30895 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET: 0,5 – 3,79 - 100 LITRES

LA COMPAGNIE E. I. DU PONT CANADA
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE
MISSISSAUGA (ONTARIO)
L5M 2J4
1 800 667-3925

PRÉCAUTIONS:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Provoque une irritation cutanée. Ne pas mettre sur la peau.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre des vêtements propres.
- Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans la zone traitée durant les 12 heures suivant l'application.
- Consulter la section intitulée « Instructions concernant l'épandage aérien » de cette étiquette pour obtenir les autres précautions à prendre lors d'applications aériennes

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :
Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :
Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :
Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX:

- Toxique pour les plantes terrestres non cibles. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.
- Toxique envers les organismes aquatiques. Observer les zones tampons indiquées dans la section de l'étiquette intitulée « MODE D'EMPLOI ».
- Toxique envers certains insectes bénéfiques. Minimiser la dérive afin de réduire les effets nocifs sur les insectes bénéfiques dans les habitats près de la zone traitée tels que les haies et les zones boisées.
- Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison pendant que les abeilles visitent activement la zone de traitement. Appliquer tôt le matin ou tard le soir, quand les abeilles ne sont pas actives. Minimiser la dérive de pulvérisation pour réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones qui contiennent des pentes modérées à raide, des sols compactés, ou de l'argile.
- Éviter l'application quand des pluies sévères sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite en incluant une bande de végétation entre la zone traitée et un cours d'eau.
- **NE PAS** appliquer le produit directement dans les habitats d'eau douce (tel que les lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins.
- **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou les habitats aquatiques durant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Afin de prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILSATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

<<DFU Booklet>>

GROUPE	28	INSECTICIDE

Insecticide EXIREL[mc] DUPONT[mc]

SUSPENSION
EN VENTE POUR UTILISATION SUR LES FRUITS À PÉPINS, LES FRUITS À NOYAU, LE GROUPE DES NOIX, LES LÉGUMES-TUBERCULES ET LÉGUMES-CORMES, LES LÉGUMES–BULBES, LES LÉGUMES–FEUILLES, LES CUCURBITACÉES, LES LÉGUMES DU GENRE BRASSICA, LES LÉGUMES–FRUITS ET LES PETITS FRUITS

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : Cyantraniliprole 100 g/L

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0193 % à titre d'agent de conservation
-OU-
Contient du 5-Chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one à raison de 0,00085 %, 2-Methyl-2H-isothiazol-3-one à raison de 0,00028 % et Bronopol à raison de 0,0088 % à titre d'agent de conservation

Avertissement, contient l'allergène soja

N^{o} D'HOMOLOGATION 30895 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET: 0,5 – 3,79 - 100 LITRES

LA COMPAGNIE E. I. DU PONT CANADA
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE
MISSISSAUGA (ONTARIO)
L5M 2J4
1 800 667-3925

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'insecticide EXIREL[mc] DUPONT[mc] est une suspension qui peut être appliquée comme pulvérisation foliaire par voie terrestre ou aérienne pour supprimer beaucoup d'insectes parasites importants. L'insecticide EXIREL[mc] DUPONT[mc] est préparé spécifiquement pour l'application foliaire. L'insecticide EXIREL[mc] DUPONT[mc] est mélangé à l'eau pour l'application.

L'insecticide EXIREL[mc] DUPONT[mc] fait partie de la classe des insecticides diamides anthraniliques qui agissent sur les récepteurs de ryanodine des insectes. Même si l'insecticide EXIREL[mc] DUPONT[mc] agit au contact, il est à son maximum d'efficacité lorsqu'une partie du plant traité est ingérée. Après l'exposition à l'insecticide EXIREL[mc] DUPONT[mc], les insectes affectés cesseront rapidement de s'alimenter et ils deviennent paralysés. Typiquement, ils meurent entre un et trois jours. Synchroniser l'application avec le stade où l'insecte est le plus susceptible. Typiquement, c'est au stade de l'éclosion et/ou lorsque les larves sont nouvellement écloses ou nymphes, avant que les populations atteignent des niveaux dommageables. Lorsque les populations des parasites sont élevées, utiliser les doses d'application les plus élevées pour ce parasite.

Appliquer aux doses recommandées sur les étiquettes lorsque les populations d'insectes atteignent des seuils économiques déterminés localement. Pour connaître les seuils critiques de traitements dans votre région, veuillez consulter le spécialiste de votre région.

Diluer dans un volume suffisant d'eau pour obtenir une couverture complète et uniforme.

Le mélange en réservoir et la tolérance des cultures - l'insecticide EXIREL[mc] DUPONT[mc] est une dispersion d'huile. Le mélange en réservoir de l'insecticide EXIREL[mc] DUPONT[mc] avec des produits formulés en concentré émulsifiable (CE) et certains fongicides peuvent endommager les cultures. Les fongicides à base de strobilurine, de produits du cuivre et de Captan appliquée en mélange en réservoir ou immédiatement suivants l'insecticide EXIREL[mc] DUPONT[mc] ont démontré un certain dommage à la culture sous les paramètres de test en laboratoire. Les mélanges en réservoir et les applications séquentielles avec des fongicides à base de strobilurines, de produits du cuivre ou de Captan ne sont pas recommandés. Les variétés de cultures peuvent différer par leur réactivité, et les conditions environnementales peuvent aussi avoir une influence. Il n'est pas possible de tester l'insecticide EXIREL[mc] DUPONT[mc] seul ou avec toutes les combinaisons possibles de mélange en réservoir sur toutes les variétés de cultures dans toutes les conditions environnementales. Avant d'utiliser l'insecticide EXIREL[mc] DUPONT[mc] avec un mélange en réservoir sur une vaste zone, tester le mélange conformément aux instructions sur l'étiquette pour limiter les dommages aux cultures potentielles. Consultez un représentant DuPont pour de plus amples informations concernant l'utilisation de l'insecticide EXIREL[mc] DUPONT[mc] dans des mélanges en réservoir.

MODE D'EMPLOI

Groupe de Culture 1C - LÉGUMES-TUBERCULES ET LÉGUMES-CORMES

Volume de pulvérisation pour les légumes-tubercules et légumes-cormes: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha par voie terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 50 L/ha par voie aérien.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL[mc] DUPONT [mc] / HA	INTERVALLE DE RÉAPPLICATION (JOURS)	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES-TUBERCULES ET LÉGUMES-CORMES Marante ; Crosne du japon; Topinambour; Souchet comestible ; Taro ; Gingembre ; Pomme de terre ; Patate douce ;	Doryphore de la pomme de terre	750 à 1000 mL	7-14	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverte complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour une suppression optimale des pucerons appliquer le Hasten NT Adjuvant à un taux d'application de 0,25% v/v ou MSO Concentrate avec Leci-Tech à un taux d'application de 0,5% v/v. Pour le doryphore de la pomme de terre, utiliser la dose d'application supérieure lorsque les larves le plus grande sont présentes. Pour la
	Fausse-arpenteuse du chou	250 à 500 mL	7	
	Légionnaire uniponctuée Légionnaire de la betterave Légionnaire d'automne	500 mL		
	Ver-gris panaché	500 à 750 mL		
	Ver de l'épi du maïs Sphinx du tabac (Répression) Sphinx de la tomate (Répression)	750 mL		

	Pyrale du maïs	500 à 750 mL	5	suppression de la pyrale du maïs, synchroniser le moment de l'application à celui du pic de l'éclosion des œufs. Dépister la pyrale du maïs en surveillant la ponte des œufs et l'éclosion des œufs pour déterminer le moment de l'application.
	puceron	500 à 1500 mL		
	Altise	500 à 1000 mL		

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumes-tubercules et légumes-cormes

- Pour les ravageurs avec une gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 7 jours.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIREL[mc] DUPONT [mc] par hectare par saison. Ne pas appliquer d'insecticide EXIREL[mc] DUPONT [mc] à la suite d'un traitement de sol ou un traitement de semences d'un insecticide du groupe 28.

Groupe de Culture 3-07- LÉGUMES –BULBES

Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 200 L/ha par voie terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 50 L/ha par voie aérien.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL[mc] DUPONT [mc] /HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES

Légumes-bulbes Ail, bulbe, Ail d'Orient, bulbe, Poireau, Oignon, bulbe, Oignon vert, Ciboule, feuilles, Échalote, bulbe et feuilles fraîches, Oignon patate, bulbe, Oignon de Chine, bulbe, Rocambole, bulbilles, Ciboulette, feuilles fraîches, Ciboulette chinoise, feuilles fraîches, Hémérocalle, bulbe, Hosta (Elegans), Fritillaire, Ail rocambole, bulbe, Kurrat, Ail penché, Lis, Oignon (Beltsville bunching), Oignon, frais, Oignon perle, Ail des bois Ail chinois	Thrips (Répression)	1000 à 1500 mL	Commencer les applications lorsque les populations de thrips sont faibles. Une couverte complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour une suppression optimale, appliquer avec l'adjuvant Hasten NT à un taux d'application de 0,25% v/v ou le concentré MSO qui contient Leci-Tech à un taux d'application de 0,5% v/v. Si les populations de thrips sont élevés, utiliser un insecticide homologué ayant un mode d'action différent pour réduire les populations de thrips avant d'appliquer l'insecticide EXIREL[mc] DUPONT [mc]

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS Légumes-bulbes

- Pour les ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIREL[mc] DUPONT [mc] par hectare par saison.
- Ne pas appliquer d'insecticide EXIREL[mc] DUPONT [mc] à la suite d'un traitement de sol ou un traitement de semences d'un insecticide du groupe 28.

Groupe de cultures 4 – LÉGUMES-FEUILLES

Volume de pulvérisation pour les légumes-feuilles : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha par voie terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 50 L/ha par voie aérien.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL[mc] DUPONT[mc] /HA	INTERVALLE DE RÉAPPLICATION (JOURS)	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES-FEUILLES Amarante (feuilles), Arroche, Cardon, Céleri, Céleri chinois, Cerfeuil, Chrysanthème à feuilles comestibles, Chrysanthème des jardins, Cresson alénois, Cresson de terre, Endive (chicorée witloof), Fenouil de Florence, Laitue, pommée et frisée, Laitue asperge, Mâche, Oseille, Persil, Pissenlit, Pourpier, Pourpier d'hiver Roquette, Radicchio, Rhubarbe, Épinard, Épinard de Nouvelle-Zélande, Baselle, Bette à carde	Fausse-arpenteuse du chou	250 ml à 500 mL	7	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour une suppression optimale des pucerons et des mineuse des feuilles appliquer avec l'adjuvant Hasten NT à un taux d'application de 0,25% v/v ou le concentré MSO contenant Leci-Tech à un taux d'application de 0,5% v/v. Pour la suppression tôt en saison du ver-gris, appliquer au feuillage lorsqu'une période de 24 heures sans pluie est prévue après l'application. Pour une suppression optimale, appliquer tôt en saison lorsque les plantes sont petites ou lorsque les plantes en entier peuvent recevoir une couverture adéquate.
	Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave	500 mL		
	Ver-gris	500 ml à 750 mL		
	Ver de l'épi du maïs	750 mL		
	puceron	500 à 1500 mL	5	
	Mineuses diptères (larve)	1000 à 1500 mL		

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumes-feuilles

- Pour les ravageurs avec une gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIREL[mc] DUPONT [mc] par hectare par saison. Ne pas appliquer d'insecticide EXIREL[mc] DUPONT [mc] à la suite d'un traitement de sol ou un traitement de semences d'un insecticide du groupe 28.

Groupe de cultures 5 – LÉGUMES DU GENRE *BRASSICA*

Volume de pulvérisation pour les légumes du genre *Brassica* : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha par voie terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 50 L/ha par voie aérien.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL[mc] DUPONT [mc] /HA	INTERVALLE DE RÉAPPLICATION (JOURS)	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES DU GENRE *BRASSICA* Brocoli, Brocoli de Chine, Rapini, Chou de Bruxelles, Chou pommé, Chou chinois (pak-choï), Chou chinois (pé-tsaï), Chou chinois (gaï-choï), Chou-fleur, Chou brocoli, Chou cavalier, Chou frisé, Chou-rave, Mizuna, Feuilles de moutarde, Moutarde épinard, Feuilles de colza	Piéride du chou Fausse-teigne des crucifères Fausse-arpenteuse du chou	250 à 500 mL	7	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour une suppression optimale appliquer avec l'adjuvant Hasten NT à un taux d'application de 0,25% v/v ou le concentré MSO contenant Leci-Tech à un taux d'application de 0,5% v/v. Pour la suppression tôt en saison du ver-gris, appliquer au feuillage lorsqu'une période de 24 heures sans pluie est prévue après l'application. Pour une suppression optimale, appliquer tôt en saison
	Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave	500 mL		
	Ver-gris	500 à 750 mL		
	Ver de l'épi du maïs	750 mL		
	Cécidomyie du chou-fleur	500 à 750 mL	5	
	puceron	500 à 1500 mL		
	Mineuses diptères (larve)	1000 à 1500 mL		
	Altise	500 à 1000 mL		

				lorsque les plantes sont petites ou lorsque les plantes en entier peuvent recevoir une couverture adéquate.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumes du genre *Brassica*

- Pour les ravageurs avec une gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIREL[mc] DUPONT [mc] par hectare par saison.
- Ne pas appliquer d'insecticide EXIREL[mc] DUPONT [mc] à la suite d'un traitement de sol ou un traitement de semences d'un insecticide du groupe 28.

Groupe de cultures 8-09 – LÉGUMES-FRUITS AUTRES QUE LES CUCURBITACÉES
Volume de pulvérisation pour les légumes-fruits : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha par voie terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 50 L/ha par voie aérien.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL[mc] DUPONT [mc] /HA	INTERVALLE DE RÉAPPLICATION (JOURS)	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES-FRUITS Aubergine d'Afrique, Tomate groseille, Aubergine, Morelle scabre, Baie de Goji, Cerise de terre, Bicorne, Okra, Fausse aubergine, Pépino, Poivron, Piment autre que poivron,	Fausse-arpenteuse du chou	250 à 500 mL	7	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour une suppression optimale des pucerons, appliquer avec l'adjuvant Hasten NT à
	Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave	500 mL		
	Ver-gris	500 à 750 mL		

Aubergine écarlate, Morelle réfléchie, Tomatille, Tomate, Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées	Noctuelle de la tomate (Ver de l'épi du maïs) Sphinx du tabac (répression) Sphinx de la tomate (répression)	750 mL		un taux d'application de 0,25% v/v ou le concentré MSO contenant Leci-Tech à un taux d'application de 0,5% v/v. Pour la suppression tôt en saison du ver-gris, appliquer au feuillage lorsqu'une période de 24 heures sans pluie est prévue après l'application. Pour une suppression optimale, appliquer lorsque les plantes sont petites ou lorsque les parties inférieure des plantes peuvent recevoir une couverture adéquate.
	Doryphore de la pomme de terre	750 à 1000 mL	7-14	
	Pyrale du maïs	500 à 750 mL	5	
	puceron	500 à 1500 mL		
	Altise	500 à 1000 mL		

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Légumes-fruits

- Pour les ravageurs avec une gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIREL[mc] DUPONT [mc] par hectare par saison. Ne pas appliquer d'insecticide EXIREL[mc] DUPONT [mc] à la suite d'un traitement de sol ou un traitement de semences d'un insecticide du groupe 28.

Groupe de cultures 9 – LÉGUMES CUCURBITACÉES

Volume de pulvérisation pour les légumes cucurbitacées : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha par voie terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 50 L/ha par voie aérien.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL[mc] DUPONT [mc] /HA	INTERVALLE DE RÉAPPLICATION (JOURS)	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES CUCURBITACÉES Courge cireuse; Pastèque à confire;	Fausse-arpenteuse du chou	250 à 500 mL	5	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une

Concombre; Concombre des Antilles; Gourde comestible (y compris la gourde hyotan, la courge-bouteille, la gourde hechima et l'okra chinois); Momordique (y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants); Melon véritable (y compris le cantaloup, le melon ananas, le melon de Perse, le melon serpent, ainsi que les melons Casaba, Crenshaw, Golden pershaw, Honey ball, Mango, Honeydew et Santa Claus); Citrouille; Courge d'été (y compris la courge à cou tors, le pâtisson, la courge à cou droit, la courge à moelle et la courgette); Courge d'hiver (y compris la courge musquée et la courge hubbard, la courge poivrée et la courge spaghetti); Pastèque	Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne	500 mL		couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour une suppression optimale des pucerons et des mineuse des feuilles appliquer avec l'adjuvant Hasten NT à un taux d'application de 0,25% v/v ou le concentré MSO contenant Leci-Tech à 0,5% v/v. Pour la suppression tôt en saison du ver-gris, appliquer au feuillage lorsqu'une période de 24 heures sans pluie est prévue après l'application. Pour une suppression optimale, appliquer lorsque les parties inférieures des plantes sont petites ou lorsque les plantes peuvent recevoir une couverture adéquate.
	Ver-gris	500 à 750 mL		
	Ver de l'épi du maïs	750 mL		
	puceron	500 à 1500 mL	5	
	Mineuses diptères (larve)	750 à 1500 mL		
	Altise	500 à 1000 mL		

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Légumes cucurbitacées

- Pour les ravageurs avec une gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas appliquer durant le jour précédant la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIREL[mc] DUPONT [mc] par hectare par saison. Ne pas appliquer d'insecticide EXIREL[mc] DUPONT [mc] à la suite d'un traitement de sol ou un traitement de semences d'un insecticide du groupe 28.

Groupe de cultures 11-09 - FRUITS À PÉPINS

Volume de pulvérisation pour les fruits à pépins : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 450 L/ha par voie terrestre.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL[mc] DUPONT [mc] /HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
FRUITS À PÉPINS Pomme, Azérole, Pommette, Cenelle, Nèfle, Poire, Poire asiatique, Coing, Coing de Chine, Coing du Japon, Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées	Carpocapse de la pomme Tordeuse orientale du pêcher Mineuse marbrée (du pommier) Mineuse Phyllonorycter elmaella	500 à 750 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverte complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour une suppression optimale du carpocapse de la pomme de 1[e] génération, appliquer avant l'éclosion des premiers œufs (80 – 110 degrés-jours Celsius après la pose du repère biologique (BIOFIX)). Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer 10 à 14 jours plus tard. Pour la deuxième génération du carpocapse de la pomme, le moment de l'application est basé sur l'éclosion des premiers œufs après la mise en place d'un nouveau BIOFIX. Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer 10 à 14 jours plus tard. On considère que le BIOFIX est fonctionnel lorsqu'un nombre constant de prises de papillons a été atteint dans le verger. Pour déterminer le nombre de degrés-jours pour le carpocapse de la pomme, les seuils inférieur et supérieur utilisés sont de 10 et 31 degrés Celsius. Pour une suppression optimale de la tordeuse orientale du pêcher, appliquer à l'éclosion des premiers œufs de la génération ciblée. Surveiller les populations au moyen de pièges diffuseurs de phéromone et, au besoin, réappliquer 10 à 14 jours plus tard Pour la suppression optimale de générations de tordeuses à bandes obliques hibernantes, surveiller la population de larves au printemps et appliquer lorsque les larves ayant hiverné deviennent actives, du stade bouton rose jusqu'à la tombée des pétales. Pour les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et appliquer à l'éclosion
	tordeuse à bandes obliques enrouleuse trilignée tordeuse du pommier tordeuse européenne pique-bouton du pommier Tordeuse du bouton du pommier	500 à 1000 mL	

	puceron rose du pommier puceron vert du pêcher	750 à 1500 mL	des premiers œufs (170 – 240 degrés-jours Celsius) après la première capture substantielle de papillons. Une nouvelle application environ 10 jours après la première peut être requise pour supprimer l'émergence étendue des petites larves. Pour une suppression optimale de la mouche de la pomme, appliquer de 7 à 10 jours après que la première mouche de la pomme est pris sur les pièges dans le verger. Répéter dans 10 à 14 jours si la population le justifie. Pour le scarabée japonais, surveiller les populations adultes et le dommage causés par ces insectes. Suivre les directives provinciales pour les seuils de traitement. Dans le cas du charançon de la prune, surveiller les arbres sur le pourtour du verger pour détecter le premier signe des dommages causés par l'insecte qui s'alimente, après la floraison. Répéter de 10 à 14 jours plus tard si la population le nécessite.
	Mouche de la pomme charançon de la prune Scarabée japonais	1000 à 1500 mL	
	Cicadelle blanche du pommier	750 à 1500 mL	
	Hoplocampe des pommes	1000 à 1500 mL	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Fruits à pépins

- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- Pour les ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 3 jours.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIREL[mc] DUPONT [mc] par hectare par saison.

Groupe de cultures 12-09 - FRUITS À NOYAU

Volume de pulvérisation pour les fruits à noyau : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 450 L/ha par voie terrestre.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL[mc] DUPONT [mc] /HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES

GROUPE DE FRUITS À NOYAU Abricot, Cerise tardive, Cerise de Nankin, Cerise douce, Cerise acide, Cerise de Virginie Nectarine, Pêche, Prune, Prune d'Amérique, Prune maritime, Prune noire du Canada, Prune myrobolan, Prune chickasaw, Prune de Damas, Prune japonaise, Prune Klamath, Prune à pruneaux, Prucot, Prunelle Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées	Tordeuse orientale du pêcher	500 à 750 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverte complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour une suppression optimale de la tordeuse orientale du pêcher, appliquer à l'éclosion des premiers œufs de la génération ciblée. Surveiller les populations au moyen de pièges diffuseurs de phéromone et, au besoin, réappliquer 7 à 10 jours plus tard. Pour la suppression optimale de générations de tordeuses à bandes obliques hibernantes, surveiller la population de larves au printemps et appliquer lorsque les larves ayant hiverné deviennent actives, du stade bouton rose jusqu'à la tombée des pétales. Pour les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et appliquer à l'éclosion des premiers œufs (170 – 240 degrés-jours Celsius) après la première capture substantielle de papillons. Une nouvelle application environ 10 jours après la première peut être requise pour supprimer l'émergence étendue des petites larves. Pour une suppression optimale de la petite mineuse du pêcher, utiliser des pièges à phéromone pour surveiller le degré d'activité des papillons mâles. Suivre les recommandations locales concernant les seuils. Pour les larves du printemps qui on ont passé l'hiver ou la première génération : Appliquer dans les 7 jours suivant le premier piégeage des papillons mâles adultes. Pour la deuxième génération de larves d'été : Afin d'assurer une bonne protection de la culture, continuer de vérifier pour la présence de papillons de la deuxième génération au moins jusqu'à la mi-août. Si nécessaire, faire une seconde application durant les 7 jours suivant le premier piégeage des papillons mâles adultes. Pour le scarabée japonais, surveiller les
	tordeuse à bandes obliques enrouleuse trilignée tordeuse du pommier tordeuse européenne pique-bouton du pommier	500 à 1000 mL	
	petite mineuse du pêcher	750 à 1000 mL	
	puceron vert du pêcher puceron de la prunier trypète des cerises trypète occidentale des cerises	750 à 1500 mL	
	Scarabée japonais charançon de la prune drosophile aux ailes tachetées	1000 à 1500 mL	

			populations adultes et le dommage causés par ces insectes. Suivre les directives provinciales pour les seuils de traitement. Dans le cas du charançon de la prune, surveiller les arbres sur le pourtour du verger pour détecter le premier signe des dommages causés par l'insecte qui s'alimente, après la floraison. Répéter de 10 à 14 jours plus tard si la population le nécessite. Pour la drosophile aux ailes tachetées, commencer d'appliquer quand les populations sont faibles. L'insecticide EXIREL[mc] DUPONT[mc] vise le stage adulte de la drosophile aux ailes tachetées. Si les populations sont élevées, utiliser un insecticide homologué avec un mode d'action différent afin de réduire les populations de pest. Faites une application supplémentaire de l'insecticide EXIREL[mc] DUPONT[mc] si nécessaire.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Fruits à noyau

- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- Pour les ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 3 jours.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIREL[mc] DUPONT [mc] par hectare par saison.

SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07B - DES PETITS FRUITS

Volume de pulvérisation pour les petits fruits: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 200 L/ha par voie terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 50 L/ha par voie aérien.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL[mc] DUPONT [mc] /HA	INTERVALLE DE RÉAPPLICATION (JOURS)	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
PETITS FRUITS Bleuet en corymbe Bleuet nain	Cécidomyie du bleuet	750 à 1000 mL	5	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été

Cassis noir Gadelle rouge Baie de sureau Groseille à maquereau Baie de gaylussaquier Aronie Gadelle odorante Baie d'épine-vinette commune Pimbina Camerise Casseille Amélanche Airelle rouge Gadelle indigène Baie de salal Argouse Cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures	mouche de l'airelle (Répression) charançon de la prune scarabée japonais drosophile aux ailes tachetées	1000 à 1500 mL		atteints. Une couverture complète est essentielle pour une suppression optimale. Pour la mouche de l'airelle, commencer les applications lorsque les populations sont faibles. Si les populations de mouche de l'airelle sont élevés, utiliser un insecticide homologué ayant un mode d'action différent pour réduire les populations de mouche de l'airelle avant d'appliquer l'insecticide EXIREL[mc] DUPONT [mc] Pour la drosophile aux ailes tachetées, commencer d'appliquer quand les populations sont faibles. L'insecticide EXIREL[mc] DUPONT [mc] vise le stage adulte de la drosophile aux ailes tachetées. Si les populations sont élevées, utiliser un insecticide homologué avec un mode d'action différent afin de réduire les populations de pest. Faites une application supplémentaire de l'insecticide EXIREL[mc] DUPONT [mc] si nécessaire.
	Altise	500 à 1000 mL		
	pyrale des atocas tordeuse à bandes obliques enrouleuse trilignée tordeuse du pommier tordeuse européenne pique-bouton du pommier	500 à 1000 mL	7	
	Puceron de bleuet	750 à 1500 mL		

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Petits fruits

- Pour les ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 3 jours.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIREL[mc] DUPONT [mc] par hectare par saison.

Groupe de cultures 14-11 – NOIX

Volume de pulvérisation pour les noix : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 450 L/ha par voie terrestre.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL[mc] DUPONT [mc] /HA	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
NOIX (AU SENS LARGE, ARACHIDES EXCLUES) Amandier, Hêtre, Chêne à gros fruits, Noyer cendré, Châtaignier, Châtaignier de chinquapin, Ginkgo, Noisetier, Noyer du Japon, Caryer, Araucaria du Chili, Pacanier, Noyer noir, Noyer commun	Carpocapse de la pomme Tordeuse orientale du pêcher	500 à 750 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour une suppression optimale du carpocapse de la pomme de 1[e] génération, appliquer avant l'éclosion des premiers œufs (80 – 110 degrés-jours Celsius après la pose du repère biologique (BIOFIX)). Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer 10 à 14 jours plus tard. Pour la deuxième génération du carpocapse de la pomme, le moment de l'application est basé sur l'éclosion des premiers œufs après la mise en place d'un nouveau BIOFIX. Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer 10 à 14 jours plus tard. On considère que le BIOFIX est fonctionnel lorsqu'un nombre constant de prises de papillons a été atteint dans le verger. Pour déterminer le nombre de degrés-jours pour le carpocapse de la pomme, les seuils inférieur et supérieur utilisés sont de 10 et 31 degrés Celsius. Pour une suppression optimale de la tordeuse orientale du pêcher, appliquer à la 1e éclosion des œufs de la génération ciblée. Surveiller les
	tordeuse à bandes obliques enrouleuse trilignée tordeuse du pommier tordeuse européenne pique-bouton du pommier	500 à 1000 mL	

	Petite mineuse du pêcher	750 à 1000 mL	populations à l'aide de pièges à phéromones et réappliquer 7 à 10 jours plus tard si nécessaire. Pour la suppression optimale de générations de tordeuses à bandes obliques hibernantes, surveiller la population de larves au printemps et appliquer lorsque les larves ayant hiverné deviennent actives, du stade bouton rose jusqu'à la tombée des pétales. Pour les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et appliquer à l'éclosion des premiers œufs (170 – 240 degrés-jours Celsius) après la première capture substantielle de papillons. Une nouvelle application environ 10 jours après la première peut être requise pour supprimer l'émergence étendue des petites larves. Pour une suppression optimale de la petite mineuse du pêcher, utiliser des pièges à phéromone pour surveiller l'activité des papillons mâles. Suivre les recommandations locales d'obtenir des informations concernant les seuils. Au printemps /après l'hivernage oudans le cas des larves de la première génération estivale: Appliquer dans les 7 jours suivants la capture au piège de papillons mâles adultes. Pour la deuxième génération de larves d'été : Afin d'assurer une bonne protection de la culture, continuer de vérifier pour la présence de papillons de la deuxième génération au moins jusqu'à la mi-août. Si nécessaire, faire une seconde application durant les 7 jours suivant le premier piégeage des papillons mâles adultes.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : NOIX

- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
- Pour les ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer dans les 5 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 5 jours.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIREL[mc] DUPONT [mc] par hectare par saison.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que DuPont Canada et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. DuPont Canada ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager DuPont Canada de toute responsabilité liée à des réclamations relatives a l'efficacité et(ou) à la phytotoxicité du produit lorsqu'il est utilisé pour les usages décrits ci-dessous.

SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07B - DES PETITS FRUITS

Volume de pulvérisation pour les petits fruits: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 200 L/ha par voie terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 50 L/ha par voie aérien.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX INSECTICIDE EXIREL[mc] DUPONT [mc] /HA	INTERVALLE DE RÉAPPLICATION (JOURS)	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
PETITS FRUITS Bleuet en corymbe Bleuet nain Cassis noir Gadelle rouge Baie de sureau Groseille à maquereau Baie de gaylussaquier Aronie Gadelle odorante Baie d'épine-vinette commune Pimbina Camerise Casseille Amélanche Airelle rouge Gadelle indigène Baie de salal Argouse Cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures	Charançon noir de la vigne adultes Charançon gris des racines adultes	1000 – 1500 mL	5	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour une suppression optimale. Pour supprimer le charançon noir de la vigne Commencer l'application lorsque les dommages à bourgeons est d'abord détecté (au printemps) Pour supprimer le charançon gris des racines : Appliquer lorsque la plupart des adultes ont émergé, mais avant qu'ils ne commencent à pondre des œufs (début de l'été)

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Petits fruits

- Pour les ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas faire plus de 4 applications par saison.
- Ne pas faire plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. Observer un DAAR de 3 jours.
- Ne pas dépasser un total de 4,5 litres d'insecticide EXIREL[mc] DUPONT[mc] par hectare par saison

APPLICATION AU MOYEN D'UN PULVÉRISATEUR AGRICOLE, PULVÉRISATEUR PNEUMATIQUE ET PAR VOIE AÉRIEN

Application par pulvérisateur agricole; NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille fine correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe dois être 60 cm ou moins du dessus de la culture ou du sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique: **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** diriger la solution de pulvérisation par-dessus les plantes qui seront traitées. Fermer les buses dirigées vers l'extérieur aux bouts des rangs et dans les rangs extérieurs. NE PAS appliquer si le vent surpasse 16 km/h au site d'application tel que mesuré à l'extérieur de la zone traitée sur le côté faisant face au vent.

L'épandage aérien; NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer quand les vents soufflent à plus de 16 km/h à la hauteur de vol dans la zone à traiter. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille fine correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Pour réduire la dérive causée par la turbulence associée aux bouts d'ailes, l'espacement entre les buses sur la rampe de pulvérisation **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure de l'aile ou du rotor.

Zones tampons :

Les modes d'application ou l'équipement suivant **N'EXIGENT PAS** de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure la plus rapprochée en aval des habitats terrestres vulnérables (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives) et des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides).

Méthode d'application	Cultures		Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des		
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats terrestres
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	LE GROUPE DES LÉGUMES-TUBERCULES ET LÉGUMES-CORMES, LES LÉGUMES –BULBES, LE LÉGUMES –FEUILLES (SAUF CEUX DU GENRE BRASSICA), LES CUCURBITACÉES, LES LÉGUMES –FEUILLES ET LÉGUMES –FLEURS DU GENRE BRASSICA, LES LÉGUMES –FRUITS AUTRES QUE LES CUCURBITACÉES LES PETITS FRUITS DES GENRES, RIBE, SAMBUCUS ET VACCINIUM		2	1	1
Application par voie aérienne	LE GROUPE DES LÉGUMES-TUBERCULES ET LÉGUMES-CORMES, LES LÉGUMES –BULBES, LES LÉGUMES –FEUILLES (SAUF CEUX DU GENRE BRASSICA), LES CUCURBITACÉES, LES LÉGUMES –FEUILLES ET LÉGUMES –FLEURS DU GENRE BRASSICA, LES LÉGUMES –FRUITS AUTRES QUE LES CUCURBITACÉES LES PETITS FRUITS DES GENRES, RIBE, SAMBUCUS ET VACCINIUM	à voilure fixe	5	1	15
		à voilure tournante	2	1	15
Pulvérisateur pneumatique	FRUITS À PÉPINS, FRUITS À NOYAU, NOIX	Début de la croissance	5	2	2
		Fin de la croissance	3	1	1

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) recommandée pour les produits impliqués dans le mélange et appliquer à l'aide de la pulvérisation grossière (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association du mélange en réservoir .

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant.
Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette.
Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.
S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation pour l'application aérienne

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le **Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides** doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire pour l'application aérienne

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.
Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.
Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit pour l'application aérienne

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3925. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.
Volume : Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 50 litres par hectare.

DIRECTIVES DE MÉLANGE :
Avant d'appliquer l'insecticide EXIREL^{mc} DUPONT^{mc}, l'équipement de pulvérisation doit être propre et sans résidu de pesticides. Remplir le réservoir de pulvérisation entre le 1/4 et la 1/2 d'eau. Ajouter l'insecticide EXIREL^{mc} DUPONT^{mc} directement dans le réservoir de pulvérisation. Mélanger complètement afin de disperser l'insecticide, puis laisser l'agitateur fonctionner continuellement. Les directives concernant l'utilisation d'adjuvants se retrouvent dans la section « Mode d'emploi » de cette étiquette. Utiliser un agitateur mécanique ou hydraulique. Ne pas utiliser un agitateur à air. Le mélange ne devrait pas demeurer pour la nuit dans le réservoir du pulvérisateur.

Acidification du réservoir de pulvérisation

Si le pH de la solution de pulvérisation est élevé (pH >8) et si cette solution n'est pas pulvérisée dans les prochaines 4 heures, alors un acidifiant du réservoir de pulvérisation doit être ajouté dans le réservoir pour ajuster le pH de la solution à 7,5 ou moins. Les réservoirs de pulvérisation dont le pH est approximativement 8 ou moins peuvent être conservés jusqu'à huit heures avant la pulvérisation. Ne pas entreposer la bouillie durant toute la nuit dans le réservoir.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :

Avant d'appliquer, s'assurer de commencer avec un équipement d'application propre et en bon état. Immédiatement après l'application, nettoyer en profondeur tout l'équipement de pulvérisation pour réduire le risque de formation de dépôts qui pourraient devenir difficile à enlever.

Bien drainer l'équipement de pulvérisation. Rincer à fond le pulvérisateur avec de l'eau propre et faire circuler de l'eau propre dans les boyaux, la rampe et les buses. Nettoyer tous les autres équipements utilisés pour l'application. Prendre toutes les précautions nécessaires au moment du nettoyage de l'équipement. Ne pas nettoyer près de puits, de sources d'eau ou de végétation désirable.

Éliminer l'eau de rinçage en respectant les règlements locaux.

PRÉCAUTIONS:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Provoque une irritation cutanée. Ne pas mettre sur la peau.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre des vêtements propres.
- Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans la zone traitée durant les 12 heures suivant l'application.
- Consulter la section intitulée « Instructions concernant l'épandage aérien » de cette étiquette pour obtenir les autres précautions à prendre lors d'applications aériennes.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :
Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :
Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX:

- Toxique pour les plantes terrestres non cibles. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI
- Toxique envers les organismes aquatiques. Observer les zones tampons indiquées dans la section de l'étiquette intitulée « MODE D'EMPLOI ».
- Toxique envers certains insectes bénéfiques. Minimiser la dérive afin de réduire les effets nocifs sur les insectes bénéfiques dans les habitats près de la zone traitée tels que les haies et les zones boisées.
- Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison pendant que les abeilles visitent activement la zone de traitement. Appliquer tôt le matin ou tard le soir, quand les abeilles ne sont pas actives. Minimiser la dérive de pulvérisation pour réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'applicationAfin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones qui contiennent des pentes modérées à raide, des sols compactés, ou de l'argile.
- Éviter l'application quand des pluies sévères sont prévues.
- La contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite en incluant une bande de végétation entre la zone traitée et un cours d'eau.
- **NE PAS** appliquer le produit directement dans les habitats d'eau douce (tel que les lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins.
- **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou les habitats aquatiques durant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES :
Délai d'attente avant de semer recommandé pour les cultures de rotation.

Délai d'attente avant de semer	CULTURE CIBLÉE
0 jours	SOUS-GROUPE 1C : Légumes-tubercules et légumes-cormes; GROUPE 3-07 : Légumes-bulbes; Groupe 4 : Légumes-feuilles (sauf ceux du genre Brassica);

	GROUPE 5 : Légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre Brassica; GROUPE 8-09: Légumes-fruits; GROUPE 9 : Cucurbitacées; SOUS-GROUPE 13-07B : Petits fruits des genres Ribe, Sambucus et Vaccinium; GROUPE 20 : Oléagineux
30 jours	SOUS-GROUPE 1A : Légumes-racines ; GROUPE 2 : Feuilles de légumes-racines et de légumes-tubercules; GROUPE 6 : Graines et gousses de légumineuses; GROUPE 7 : Feuilles de légumineuses; SOUS-GROUPE 13-07G : Petits fruits de plantes naines; GROUPE 15 : Céréales; GROUPE 16 : Fourrage et paille de céréales; GROUPE 17 : Fourrage et foin de graminées; GROUPE 18 : Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées
365 jours	Autres cultures

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, l'insecticide EXIREL^{mc} DUPONT^{mc} du groupe 28. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide EXIREL^{mc} DUPONT^{mc} et à d'autres insecticides du groupe 28. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide EXIREL^{mc} DUPONT^{mc} ou les insecticides du même groupe 28 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Ne pas faire plus de 2 applications avec DUPONT ™ EXIREL ™ insecticide ou tout autre groupe 28 insecticides par génération à la même espèce d'insectes sur une culture. L'application suivante à l'organisme visé (s) doit être avec un produit homologué ayant un mode d'action différent.
- Éviter d'utiliser le même mode d'activité (même numéro de groupe IRAC) sur des générations consécutives d'insectes parasites.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à DuPont Canada au numéro sans frais 1 800 667-3925.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Afin de prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILSATEUR :
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

md/mc Marques déposées/de commerce d'E.I. du Pont de Nemours et compagnie, utilisées sous licence.. Membre de CropLife.

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.